Boischatel
De nature exceptionnelle

Rapport de formation des élus municipaux

En vertu de l'article 15 de la LEDMM, tout membre d'un conseil d'une municipalité, membre élu ou réélu, doit, dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Le présent rapport confirme que les personnes mentionnées ci-dessous ont complété la formation en éthique et en déontologie dans les délais prescrits :

Benoit Bouchard, maire
Lynne Colquhoun, conseillère district 1
Daniel Morin, conseiller district 2
Vincent Guillot, conseiller district 3
Jean-François Paradis, conseiller district 4
Marie-Pierre Labelle, conseillère district 5
Martine Giroux, conseillère district 6

Fait à Boischatel, ce 30 mai 2022.

Sophie Antaya
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière

45, RUE BÉDARD
BOISCHATEL (QUÉBEC)
G0A 1H0

TÉL : 418 822 4500
FAX : 418 822 4512

BOISCHATEL.CA
INFO@BOISCHATEL.NET